



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240302-2024060203-DE

Berger-Levraud

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 2 MARS 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 2 mars à dix heures, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	14	Date de convocation	26/02/2024
En exercice	14	Date de la séance	02/03/2024
Présents	9	Heure de la séance	10H00
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	MALARET Stéphane
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne			
HAGUENIN Mélanie		X	MAUBERT-SBILE Karine
HAUCHARD Béatrice		X	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril			

Secrétaire de séance MAGALI CATALOGNA

N° 2024/06-0203- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CONVENTION DE VEILLE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire expose que la parcelle bâtie AH78 située 80 Route de Gabareste, entre l'ancien logement de fonction de l'école élémentaire et le Monument aux Morts, est disponible à la vente et fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Considérant l'intérêt du site pour la revitalisation du bourg de Vérac et la pénurie de logements pour l'habitat à l'année, monsieur le Maire propose de signer une convention de veille avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine permettant l'engagement des premières prospections amiables sur le foncier identifié et les études de faisabilité.

La commune étant engagée sur d'autres projets d'envergure, elle ne souhaite pas préempter directement.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

Berger-Levrault

ID : 033-213305428-20240302-2024060203-DE

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la signature de la convention de veille de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour la parcelle AH78 comme mentionné dans le projet annexé;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la dite convention.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 2 mars 2024

A Vérac, le 4 mars 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

